

# PROCES VERBAL

## Conseil municipal du 19 juillet 2024

### ❖ Séance du 19/07/2024

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 18h00 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 15/07/2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etai~~ent~~ présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Alain LACHAT, Pascal FOREST, Christian BAUGROS, Roger JULIAN,

❖ Etait représenté : Jérôme BONNARD

❖ Etait excusée : Stéphanie DORVIDAL

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24/05/2024 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○☐●○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur l'avenant à la convention portage de repas avec l'ADMR

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention de partenariat entre la commune et l'association ADMR. Cette convention a été signée en 2018 pour le service de portage de repas sur la commune. Chaque année un avenant met à jour le coût par repas et définit la participation financière de la commune. Pour 2024, le coût par repas est de 1.40€ par habitant, soit une participation totale de 462€. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cet avenant et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur les demandes de subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie. Après avoir analysé chaque dossier, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention exceptionnelle ADMR portage de repas suite déficit : 421€

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

- Comité des fêtes de Leignecq : 500 €

Bernard Marey, concerné par cette délibération sort pendant les débats et ne se prononce pas

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur l'avis concernant le PLU de Valprivas

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de PLU de la commune de Valprivas, commune limitrophe, et pour lequel le Conseil doit rendre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rendre un avis positif sur le projet de PLU de la commune de Valprivas.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la subvention pour la création du GRP des fours à poix**

La Fédération Française de Randonnée Loire (FFR) a initié un projet de sept sentiers GRP (Grande Randonnée de Pays) sur le territoire de Loire Forez Agglomération dont un sur le thème des fours à poix qui traverse la commune.

Pour que l'homologation du parcours puisse être entérinée par la FFR, M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ **Délibération portant sur le déclassement d'une bande de domaine public au Cros**

Considérant la route ne passant pas réellement sur l'emprise du domaine public, une division a été réalisée.

Considérant que la parcelle B2698 doit être déclassée car ne servant pas à l'usage de voirie

Considérant la demande de riverains de bénéficier d'un pas de porte devant leur propriété

Considérant que les biens du domaine public sont inaliénables

Considérant qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

Monsieur le Maire propose de constater le déclassement de ce bien du domaine public.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déclasser parcelle B2698 précédemment citée

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ **Délibération portant sur la vente d'une bande de terrain**

Les propriétaires d'une maison 399 route du Cros souhaitent acquérir 2 parcelles communales, dont l'une précédemment déclassée du domaine public, afin de créer un pas de porte et une aire de stationnement pour leurs véhicules.

Il est ainsi proposé de leur céder les bandes de terrain correspondant à la division des parcelles B2697 et B2698 d'une surface totale d'environ 360m<sup>2</sup>.

Concernant le tarif il est proposé :

- d'établir un prix de 10€ du m<sup>2</sup> (le prix total sera défini suite au métrage précis du géomètre)
- la prise en charge par l'acquéreur des frais de géomètres liés au bornage des différentes parcelles
- D'autoriser le Maire à signer tout document lié à ces ventes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder les bandes de terrain au prix et aux conditions indiquées ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer tout document lié à cette vente.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

●●●●●●●●●●●●●●●●

**Salle communale :**

Une réunion technique a eu lieu début juillet avec le contrôleur technique et l'architecte

Les demandes de subventions seront envoyées en septembre avec les permis de construire et les chiffrages précis

Les appels d'offre seront lancés en septembre

Les poteaux incendies ne sont pas aux normes : il faudra investir dans une bâche incendie

Présentation du rapport d'activité de LFA

**Questions diverses**

Bulletin municipal : sortie prévue en novembre

Plan d'eau qui est envahi par l'herbe

Soirée camping 16 août

Croix Tardivier très fragile et rejointoiment des puits

**Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 20h00**

